

Les principaux cas d'exonération des plus-values immobilières des particuliers et leurs spécificités

Dates et inscriptions sur : www.afg-consultants.fr

Visioconférence - 1h30

Animée par Denis ROCHE en direct
avec réponses aux questions



Faire le point sur les principaux cas d'exonération des plus-values immobilières des particuliers à la lumière des textes législatifs, administratifs en vigueur et de la jurisprudence récente.

Partie 1 : L'exonération de la résidence principale

- Résidence effective et habituelle
- Diligence lors de la mise en vente
- Jouissance continue de l'immeuble
- Les dépendances immédiates et nécessaires : cas particulier du terrain à bâtir

Partie 2 : Les expatriés et les non-résidents

- Les expatriés : bénéficiaires, immeubles visés
- Exonération des non-résidents : personne physique détenant un immeuble en France
- Notion de résidence fiscale antérieure en France
- Une exonération plafonnée
- Taux d'imposition et prélèvements sociaux

Partie 3 : Les autres cas d'exonération des plus-values

- L'exonération d'un logement autre que la résidence principale (si non propriétaire de sa résidence principale, conditions de emploi)
- Cession d'un bien d'une valeur inférieure à 15 000 € (cas particulier d'évaluation : usufruit, indivision)
- Retraités et invalides de condition modeste (conditions : hors IFI, revenu fiscal de référence, sort de l'ancienne résidence principale si transfert en maison de retraite)
- Exonération en cas d'expropriation (déclaration d'utilité publique, conditions de emploi de l'indemnité)
- Cession d'immeubles aux bailleurs sociaux

(Dernière mise à jour : mars 2024)